



Association ARCA
170, Chemin du Petit Bois
34800 CANET
Tél. 06 61 74 74 45
<http://arca-asso.org>

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

34800 Canet

Canet, le 16 février 2009

Objet : Délibérations du Conseil Municipal

Monsieur le Maire,

Nous vous donnons acte des explications fournies par votre lettre datée du 12 février 2009, à l'exception de celle relative à l'examen de la requête d'un administré concernant les tribunes sportives. En effet, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du **18 juin 2008**, publié dans le Journal d'informations municipales de **juillet 2008**, stipule que cette requête a été "**rejetée à l'unanimité**", ce qui implique obligatoirement un vote, contrairement à votre affirmation.

En pièces jointes à votre lettre, nous avons trouvé les copies des délibérations suivantes :

- Séance du 21 mai 2008 - Demande de subvention pour éclairage du boulodrome.
- Séance du 10 décembre 2008 - Emprunt de 120.000 €.

Sur l'ensemble des pièces demandées par notre lettre déposée en mairie le **5 décembre 2008** et en dépit de notre dernier rappel du **15 janvier 2009**, vous avez donc omis de nous délivrer les copies des délibérations suivantes.

Séance du 21 mai 2008

- Bail de location Monsieur BLAYES.
- Projet d'extension des écoles.

Séance du 18 juin 2008

- Examen requête M. Chiche, administré, concernant les tribunes sportives.
- Fixation tarif location salles de réunion aux associations non subventionnées.
- Cession portion de l'Impasse des Lavois à propriétaire limitrophe.

Séance du 23 juillet 2008

- Autorisation donnée au Maire d'ester en justice contre des sites internet et blogs.

Séance du 10 décembre 2008

- Approbation marché autosurveillance du lagunage.

Enfin, pour la dernière séance du **21 janvier 2009**, vos services ont omis de nous joindre la copie de la délibération relative au "**renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de DEXIA CLF**".

Nous espérons que vous nous délivrerez ces pièces manquantes dans les tout prochains jours, afin de ne pas nous mettre dans la fâcheuse obligation de devoir déposer un recours auprès de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Christiane FULCRAND
Présidente